



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **21 mars 2016**

Délibération n° 2016-1028

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Prestations juridiques en conseils, précontentieux et contentieux - Lots n° 1 à 10 - Lancement de procédure adaptée restreinte - Autorisation de signer les marchés

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Laurent

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 1er mars 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 23 mars 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burrucand, MM. Butin, Cachard, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mme de Lavernée, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Hémon, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, MM. Millet, Moretton, Moroge, Odo, Mmes Panassier, Peillon, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mme Poulain, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mmes Runel, Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Kimelfeld), MM. Aggoun, Blachier (pouvoir à Mme Peillon), Casola, Mme de Malliard (pouvoir à M. Charmot), MM. Fenech (pouvoir à M. Blache), Havard (pouvoir à M. Guillard), Mme Hobert (pouvoir à Mme Piantoni), M. Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Mmes Millet, Nachury (pouvoir à Mme Balas), Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Gachet), Pouzergue (pouvoir à M. Buffet), M. Sannino (pouvoir à Mme Runel).

Conseil du 21 mars 2016

Délibération n° 2016-1028

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

objet : **Prestations juridiques en conseils, précontentieux et contentieux - Lots n° 1 à 10 - Lancement de procédure adaptée restreinte - Autorisation de signer les marchés**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 février 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La fonction juridique est devenue, au fil des années, une fonction essentielle dans les collectivités territoriales.

Il en est ainsi au sein de la Métropole de Lyon qui conduit, depuis de nombreuses années, une politique de sécurisation juridique indispensable dans un contexte législatif et réglementaire de plus en plus complexe.

La direction des affaires juridiques et de la commande publique a, parmi ses missions, celle d'assurer le conseil juridique aux directions de la Métropole et la gestion du contentieux, en produisant elle-même le conseil juridique, ou en ayant recours à des conseils extérieurs ou à des avocats spécialisés dans leurs domaines d'intervention.

Le présent dossier a donc pour objet le lancement d'une procédure adaptée restreinte en application des articles 26, 28, 30 et 40 du code des marchés publics pour l'attribution des marchés relatifs aux prestations juridiques en conseils, précontentieux et contentieux ; les actuels marchés arrivant à échéance en janvier 2017.

Tous les lots feraient l'objet de marchés à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics.

Ils seraient conclus pour une durée ferme de 2 ans, reconductibles de façon expresse une fois 2 années.

Les prestations feraient l'objet de l'allotissement ci-dessous mentionné.

Les lots ne comporteraient pas d'engagement de commande minimum et maximum. L'estimation prévisionnelle du besoin est le suivant :

Lot	Libellé du lot	Estimation prévisionnelle du besoin pour la durée ferme du marché (en €)
1	urbanisme réglementaire	70 000
2	urbanisme opérationnel/domanialité publique/aménagement	330 000
3	domanialité privée/droit immobilier/foncier	140 000
4	responsabilité des constructeurs	140 000
5	fonctionnement institutionnel (droit de l'intercommunalité, satellites, associations, etc.)	150 000
6	conseil en propriété intellectuelle	150 000
7	ressources humaines (droit de la fonction publique, contrats aidés, agréments assistants maternels, etc.)	120 000
8	passation et exécution des marchés publics de travaux et prestations intellectuelles associées	90 000
9	passation et exécution des marchés publics de services et de fournitures	10 000
10	revenu de solidarité active (droits au RSA, indus, fraude, etc.)	130 000

Il est donc proposé au Conseil d'autoriser monsieur le Président à signer lesdits marchés, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale ;

DELIBERE

1° - Approuve le lancement de la procédure en vue de l'attribution des marchés de services pour des prestations juridiques en conseils, précontentieux et contentieux.

2° - Autorise monsieur le Président à signer les marchés et tous les actes y afférents.

3° - Les prestations seront attribuées à la suite d'une procédure adaptée restreinte en application des articles 26, 28, 30 et 40 du code des marchés publics.

4° - Les offres seront jugées et classées par la commission permanente d'appel d'offres de la Métropole de Lyon.

5° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits à inscrire - exercices 2017, 2018, 2019 et 2020 aux budgets suivants : budget principal - fonction 020 - opération n° 0P28O2405 - comptes 6226 et 6227 et budgets annexes de l'assainissement et des eaux - fonction 020 - opérations n° 1P28O2405 et n° 2P28O2405 - comptes 6226 et 6227.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 23 mars 2016.